

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

VILLE DE MONT-LAURIER

NOVEMBRE 2004 • BULLETIN SPÉCIAL

MOT DU MAIRE MICHEL ADRIEN



Depuis juin 2004, Mont-Laurier est doté de son plan stratégique de développement. Cette pièce maîtresse dans l'édification d'une vision à moyen et long terme de notre ville résulte d'un immense travail de concertation avec toutes les forces vives du milieu.

Nous avons donc en main l'outil avec lequel nous allons façonner notre avenir collectif.

Notre plan stratégique sera donc pour nous la balise qui guidera nos actions ainsi que celles des différents partenaires qui travaillent avec nous, en vue de bâtir une communauté à la mesure de nos aspirations.

Mont-Laurier, demain, sera économiquement fort et d'une grande vitalité culturelle et sociale, si ensemble nous mettons tout en œuvre pour atteindre les objectifs de notre plan stratégique de développement.

Je prends l'engagement de travailler résolument avec les membres du Conseil, avec le personnel de la Ville et avec tous les partenaires socio-économiques, à mener à bien les grands chantiers qui ressortent de notre plan stratégique de développement dont vous trouverez les grandes lignes dans la suite de ce document.

Bonne lecture et bonne découverte du Mont-Laurier que nous voulons bâtir dans ce premier quart de siècle.

Le maire, Michel Adrien

LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT UNE RÉFLEXION PROFONDE, UNE CONCERTATION DU MILIEU

Le plan stratégique de développement constitue le **DOCUMENT DE PLANIFICATION LE PLUS IMPORTANT DE LA VILLE**. Son but ultime est d'assurer le bien-être de la collectivité, c'est-à-dire des résidents permanents, des villégiateurs, des visiteurs et des acteurs économiques et sociaux du milieu.

L'élaboration du plan a été confiée au Comité d'action économique, représentatif de tous les intérêts concernés, soit des représentants politiques et administratifs de la Ville, des gens d'affaires, des milieux économique,

social, culturel et environnemental. Entourés d'animateurs professionnels, les membres du comité consultatif se sont réunis sur une base régulière pour **DÉFINIR «CE QUE LES GENS DU MILIEU ATTENDENT DE LA NOUVELLE VILLE»**.

Les démarches amorcées en avril 2003 par le Comité d'action économique ont permis d'identifier les forces et faiblesses, les fragilités et opportunités, et les irritants qui existent à Mont-Laurier. L'élaboration du diagnostic par ledit Comité a fait l'objet d'une assemblée d'orientation auprès de résidents et partenaires du milieu économique afin de valider et formuler la vision «Mont-Laurier en 2010, c'est...» et d'établir les principaux enjeux sur lesquels la collectivité devra intervenir. **L'IMPLICATION DE LA POPULATION ET DES GENS D'AFFAIRES** au processus d'élaboration du plan stratégique de développement était essentielle afin que la collectivité puisse s'approprier le plan et

ainsi adhérer à la vision établie et aux objectifs de développement retenus.

Le plan stratégique de développement adopté par le conseil de la Ville de Mont-Laurier en juin 2004, servira de **CADRE DE RÉFÉRENCE DANS LES DÉCISIONS QUOTIDIENNES** que seront appelés à prendre les autorités municipales et le milieu. Les objectifs stratégiques sont fixés par **THÈMES** et rattachés à des actions précises qui devront être réalisées dans le respect de certaines **LIGNES DIRECTRICES** et tout en tenant compte des **VALEURS** de la collectivité. Pour en assurer la mise en œuvre, le Comité d'action économique est maintenu et désigné comme superviseur.

La vision de la Ville traduit la collectivité telle qu'elle existe aujourd'hui et porte un regard sur le devenir de Mont-Laurier sur un horizon de dix ans en fixant ses valeurs, ses raisons d'être, ses capacités et ses priorités.

MOT DU COPRÉSIDENT DU COMITÉ D'ACTION ÉCONOMIQUE



C'est avec joie et émotion que nous vous dévoilons le plan stratégique de développement de la Ville de Mont-Laurier. Fruit d'une extraordinaire démarche de concertation du milieu, ce levier économique doit nous servir de cadre de référence dans nos décisions quotidiennes.

Je vous invite donc à prendre connaissance et à vous approprier cet outil de développement exceptionnel, afin de participer, avec nous, à la construction de cette magnifique ville dont nous rêvons tous. Certes, le défi est de taille, mais avec de bons outils nous pourrons la bâtir à notre mesure.

Pour y arriver, la Ville de Mont-Laurier est déterminée à mettre en application, dès maintenant, son plan stratégique de développement, et à en assurer le suivi et la continuité. Le Comité d'action économique poursuivra à ces fins ses activités de soutien et d'accompagnement auprès de votre Conseil.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement tous les artisans qui ont participé à l'élaboration de ce document de travail remarquable et plus particulièrement, mon ex-collègue et coprésident du Comité, monsieur Jean-Pierre Barrette, pour sa vision et son implication.

Sylvain Lacasse

Coprésident du Comité d'action économique

UNE VILLE PLEINE DE RESSOURCES

Mont-Laurier constitue un pôle régional de services, le seul d'importance entre Mont-Tremblant et l'Abitibi. Le relatif éloignement de la Ville du grand centre de Montréal lui a permis au fil des années de développer une

base économique solide reliée à l'exploitation forestière, de profiter de l'achalandage généré par les activités de chasse et de pêche et du tourisme de la grande région, de développer un réseau de services de santé, d'éducation, de services professionnels et de commerces des plus complets, assurant ainsi une relative autonomie du milieu.

Depuis quelques années, le développement de l'activité touristique connaît une croissance importante, s'articulant autour d'activités récréatives extensives qui permettent de mettre en valeur l'immensité du territoire, la qualité et la diversité des paysages ainsi que l'omniprésence de la nature à son état pur.

LES VALEURS

Le plan stratégique de développement étant élaboré afin d'assurer le bien-être de la collectivité, quatre valeurs fondamentales sont retenues afin d'atteindre ce but ultime. Ces valeurs doivent guider la Ville et ses partenaires dans tout processus de décision, l'observation et le respect de ces valeurs constituant des conditions essentielles à la réussite du projet collectif :

- la solidarité sociale ;
- la persévérance ;
- la préservation et la mise en valeur de l'environnement naturel ;
- la qualité du milieu.

LES ENJEUX

L'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces du milieu a fait ressortir les principaux enjeux auxquels sera confrontée la collectivité lauriermontoise au cours des prochaines décennies.

Les enjeux importants sur lesquels la Ville et ses partenaires devront agir :

- améliorer l'image et les services de Mont-Laurier, dans le respect de la capacité de payer du milieu et des attentes des partenaires et des clientèles ;
- assurer la croissance de la Ville, entre autres de son assiette fiscale ;
- maintenir et développer l'attrait de la Ville comme lieu d'emploi et de résidence ;
- maintenir l'implication de la collectivité dans l'organisation et le financement des activités culturelles, sociales, récréatives ;
- augmenter les bénéfices à la collectivité de la circulation de passage constatée sur le réseau routier et les réseaux récréatifs, le tout dans le respect de la qualité de vie des résidents ;
- concilier le développement de l'activité forestière avec l'activité touristique, le tout dans le respect de l'environnement et des attentes des diverses clientèles ;
- maintenir la diversité et la qualité des services gouvernementaux sur le territoire malgré la vague de désengagement de l'État.

SYNTHÈSE DES ENJEUX



Prioritaire



En cours

Le tableau en page centrale présente les objectifs stratégiques pour chacun des sept thèmes et les actions précises qui devront être réalisées dans le respect des lignes directrices. Plusieurs actions sont considérées comme prioritaires par le Comité et certaines sont déjà en cours.

UNE VILLE, UNE VISION D'AVENIR

VOICI LA VISION STRATÉGIQUE DE MONT-LAURIER ÉLABORÉE PAR LE COMITÉ D'ACTION ÉCONOMIQUE ET ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, ELLE GUIDERA LA VILLE ET SES PARTENAIRES DANS LES ANNÉES À VENIR

Ville d'accueil...

Milieu de vie et lieu d'échanges, la Ville de Mont-Laurier, par sa localisation et la vocation de la région, est appelée à accueillir diverses clientèles. La Ville se doit d'être accueillante envers les visiteurs et les nouveaux résidents. La collectivité doit tout mettre en œuvre pour assurer un séjour inoubliable aux visiteurs, particulièrement au centre-ville et sur les voies de circulation fréquentées par ces derniers. Le respect de cette vocation « d'accueil » est essentiel pour le développement de la collectivité.

une région et un milieu de vie exceptionnels...

Des efforts soutenus doivent être faits pour consolider et améliorer les différentes voies d'accès à la Ville par les différents réseaux et infrastructures.

L'accès à un milieu de vie exceptionnel en accord avec la nature signifie que des conditions propices soient mises en place afin qu'il fasse bon vivre et s'établir à Mont-Laurier.

une gamme complète de services...

Les services de santé, d'éducation, communautaires, professionnels, commerciaux, combinés aux activités forestières et touristiques du milieu, assureront le bassin d'emplois essentiels à la vitalité et à la croissance de la Ville et de la région.

des loisirs et des divertissements...

Donner accès à une gamme variée de loisirs, des équipements et infrastructures bien entretenus qui s'ajoutent aux attraits accessibles aux visiteurs.

à la vraie nature...

La nature à Mont-Laurier et dans la région est caractérisée par son immensité, sa richesse et sa pureté. Elle constitue la principale richesse de la collectivité, la pierre d'assise et la base de l'économie sur laquelle la collectivité lauriermontoise se développe et doit s'épanouir. Cette « vraie nature » doit demeurer accessible et être mise en valeur pour la collectivité et les visiteurs tout en s'assurant de sa préservation de façon pérenne.

au cœur des Hautes-Laurentides...

Au « cœur » des Hautes-Laurentides, la Ville bénéficie d'une position géographique privilégiée requérant toutefois de la part de la communauté des efforts soutenus pour en faire un lieu dynamique et vital.

une vie culturelle...

La Ville et ses partenaires soutiennent les organismes culturels et positionnent Mont-Laurier comme « capitale culturelle » des Hautes-Laurentides. La culture est un élément important à son développement économique et récréotouristique.

un centre-ville attrayant et animé...

Les efforts sont déployés pour faire du centre-ville le « pôle culturel » et le point de rassemblement et de socialisation de la Ville tant pour les résidents que pour les visiteurs.

les conditions propices et essentielles à sa croissance...

Le bien-être de la collectivité lauriermontoise est conditionnel à la croissance économique du milieu. Pour accompagner et stimuler le développement, la collectivité doit s'assurer obligatoirement de rendre la Ville belle et attrayante à tous les niveaux, de créer une structure d'emplois solide, de faire connaître la Ville et diffuser ses atouts.

VILLE D'ACCUEIL À LA VRAIE NATURE ET SITUÉE AU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES, MONT-LAURIER ASSURE AVEC SA COLLECTIVITÉ L'ACCÈS À :

- une région et un milieu de vie exceptionnels en accord avec la nature ;
- une gamme complète de services ;
- des loisirs et des divertissements répondant aux attentes de sa population ;
- une vie culturelle dynamique et authentique ouverte sur le monde ;
- un centre-ville attrayant et animé ;

cela, afin que les conditions propices et essentielles à sa croissance soient en place, le tout dans le respect des valeurs fondamentales de la collectivité.

CETTE VISION DOIT CONTINUELLEMENT SERVIR DE RÉFÉRENCE POUR LA VILLE ET SES PARTENAIRES DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION ET DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES À METTRE EN ŒUVRE ET DANS LES PROJETS À RÉALISER. SEUL LE RESPECT DE CETTE VISION SERA GARANT DU SUCCÈS ESPÉRÉ ET DE LA RENCONTRE DES ATTENTES DE LA COLLECTIVITÉ.

UNE VILLE, UNE VISION D'AVENIR

SINCÈRES REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU COMITÉ D'ACTION ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE MONT-LAURIER QUI ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

●
L'atteinte des résultats escomptés n'est possible que par l'adhésion, l'implication et la participation de toute la collectivité à ce projet global. Soyons partenaires dans la mise en œuvre de cette vision et donnons-nous rendez-vous pour un tour de ville en 2010...

●
CONSERVEZ CE BULLETIN SPÉCIAL, IL DEVIENDRA UN OUTIL DE RÉFÉRENCE POUR TOUS. IL EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN FORMAT PDF, FAITES-EN LA DEMANDE AU SERVICE DU GREFFE DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONT-LAURIER.

LA PRÉSENTE PUBLICATION RÉSUME LES GRANDES LIGNES DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT. LE DOCUMENT COMPLET DÉPOSÉ PAR LE COMITÉ ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EST DISPONIBLE SUR DEMANDE.

Monsieur le maire Michel Adrien, *membre d'office*

Monsieur le conseiller Sylvain Lacasse, *coprésident*

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Barrette, *coprésident*

Monsieur Ronald Doré, *ex-président de la Chambre de commerce*

Madame Romy St-Pierre, *secrétaire de la Chambre de commerce*

Madame Éline Brière, *directrice générale de Rues principales Mont-Laurier*

Madame Andrée Campeau, *secteur universitaire*

Monsieur Ghyslain Clavel, *directeur général de la Coopérative forestière des Hautes-Laurentides*

Monsieur Gilles Boyer, *directeur général de Double Défi*

Monsieur Miguel Gauthier, *directeur de la SADC d'Antoine-Labelle*

Monsieur Claude Tremblay, *président du Comité administratif de la Caisse populaire Desjardins Mont-Laurier*

Monsieur Marco Léonard, *président de l'Association des hôteliers de Mont-Laurier*

Monsieur André Benoit, *secteur environnement*

Monsieur Claude Bonhomme, *coordonnateur de la Maison Lyse-Beauchamp*

Monsieur Jean-Yves Forget, *directeur général de la Ville de Mont-Laurier*

Madame Lorraine Durocher Sigouin, *secrétaire du Comité*

REMERCIEMENT SPÉCIAL

Nous tenons à remercier tous les intervenants, résidents et partenaires du milieu économique qui ont participé à l'assemblée d'orientation tenue le 12 novembre 2003. Votre implication au processus d'élaboration du plan stratégique de développement a permis de valider le diagnostic établi par le Comité d'action économique, de retenir les principaux enjeux et de formuler la vision de la Ville de Mont-Laurier.

HÔTEL DE VILLE DE MONT-LAURIER

485 rue Mercier, Mont-Laurier J9L 3N8

T é l é p h o n e
623-1221

T é l é c o p i e u r
623-4840

C o u r r i e l
mlaurier@lino.com

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE MONT-LAURIER

SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉTABLIE EN 7 THÈMES IMPORTANTS



LÉGENDE



Prioritaire En cours

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

OBJECTIFS	VOIES D' ACTIONS	LIGNES DIRECTRICES
Mettre en place des conditions propices à la croissance économique du milieu et à la création de la richesse	Régulariser les problèmes de logements avec des solutions durables, entre autres pour les logements locatifs Développer et adapter des programmes de formation en fonction des besoins des employeurs Former un comité de la main-d'œuvre Élaborer une stratégie de marketing vers un objectif commun et l'adapter aux forces du milieu	Soutenir le programme municipal de logement abordable, volets privé et communautaire Donner priorité à la formation dans les domaines de la foresterie et du récréo-tourisme Connaître les besoins des employeurs et faciliter la recherche d'employés Développer une image claire de Mont-Laurier
Consolider et développer l'industrie du bois	Créer un Comité de développement de l'industrie du bois en regroupant les décideurs à la même table	Favoriser la diversification industrielle vers les 2 ^e et 3 ^e transformations Élaborer une stratégie d'intervention
Développer et structurer la vocation récréo-touristique	Élaborer une stratégie de développement récréo-touristique concertée avec les organismes régionaux Améliorer l'image du bureau touristique et évaluer la pertinence de le réimplanter	Adapter la stratégie vers la vocation d'accueil Préciser les orientations de développement vers la nature en intégrant le volet culturel dans la stratégie
Diversifier la structure économique dans les créneaux existants	Étudier l'offre et la demande commerciales Promouvoir le développement économique du territoire	Identifier les secteurs commerciaux à améliorer Intéresser les investisseurs potentiels et les aider dans leurs démarches





DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

OBJECTIFS	VOIES D' ACTIONS	LIGNES DIRECTRICES
Répondre aux besoins sociaux des différents groupes de la population et plus spécifiquement aux plus démunis	Adopter une politique familiale et communautaire Adopter une politique de subvention des organismes communautaires Élaborer une politique d'accueil pour les nouveaux résidents Maintenir la soirée des bénévoles	Concerter et structurer l'intervention communautaire Faciliter l'intégration des nouveaux résidents à leur milieu Reconnaître et souligner le travail des bénévoles
Assurer une intervention concertée et efficace des organismes communautaires sur le territoire	Maintenir et soutenir la Corporation de développement communautaire dans leurs interventions Diffuser les ressources communautaires	Faciliter la prise en charge efficace du développement communautaire par le milieu Informier adéquatement la population Renforcer le sentiment d'appartenance au milieu
Assurer le maintien et la vitalité des institutions sur le territoire	Supporter les institutions	Conservier les institutions reliées au savoir sur le territoire





RÉCRÉATION ET LOISIRS

OBJECTIFS	VOIES D' ACTIONS	LIGNES DIRECTRICES
Assurer l'accès des résidents aux infrastructures et activités récréatives et de loisirs	Conclure des ententes avec les partenaires Maintenir le programme de diffusion des infrastructures et activités de loisirs Planifier et intégrer les sentiers récréatifs aux secteurs commerciaux	Utiliser au maximum les ressources et infrastructures existantes Informier adéquatement la population des services offerts Faire bénéficier les gens d'affaires de l'achalandage généré par les différents sentiers récréatifs Améliorer la sécurité des utilisateurs des sentiers récréatifs et la cohabitation avec les secteurs résidentiels
Offrir une diversité et une qualité d'infrastructures et d'activités répondant aux besoins des différentes populations et clientèles	Élaboration d'un plan directeur de développement des infrastructures de loisirs et de récréation Mettre à niveau et améliorer les infrastructures existantes (aréna, piscine, terrain de tennis) Relancer le Centre de ski du Mont-Daniel Maintenir et développer le Centre de ski de fond de Mont-Laurier et s'assurer d'une relève Aménager la promenade riveraine Aménager les abords du ruisseau Villemair	Répondre aux attentes de la population et des visiteurs tout en respectant leur capacité de payer Intégrer les partenaires dans le processus Maintenir l'attrait récréatif Permettre un point de contact privilégié avec le cours d'eau Améliorer les attraits à proximité du secteur central Régulariser les problèmes de rives dégradées






DÉVELOPPEMENT CULTUREL

OBJECTIFS	VOIES D' ACTIONS	LIGNES DIRECTRICES
Reconnaître la culture comme un élément essentiel à la qualité de vie des lauriermontois et au développement économique de la collectivité	Élaborer et mettre en œuvre une politique culturelle Maintenir le statut de diffuseur des arts de la scène Construire une salle de spectacles et privilégier sa localisation au centre-ville 	Établir la mission culturelle de la Ville et de ses partenaires Structurer et concerter les interventions Faire connaître les activités culturelles
Obtenir la reconnaissance de « capitale culturelle » des Hautes-Laurentides	Mettre en œuvre des programmes de promotion et de diffusion des activités et événements culturels	Faire connaître la vitalité culturelle du milieu Relier la culture avec l'environnement et la nature Stimuler le développement de l'activité culturelle par des ententes avec les partenaires privés
Protéger et mettre en valeur les bâtiments ou ensembles d'intérêt patrimonial	Adopter un plan d'implantation et d'intégration architecturale au centre-ville   Répondre adéquatement aux besoins de locaux du Centre d'exposition et de la Société historique  Mettre en valeur le pont couvert	Protéger les bâtiments d'intérêt architectural Améliorer l'intérêt du centre-ville Consolider et intégrer le circuit d'interprétation du patrimoine dans le réseau touristique






AMÉNAGEMENT

OBJECTIFS	VOIES D' ACTIONS	LIGNES DIRECTRICES
Assurer un développement cohérent du nouveau territoire	Adopter une nouvelle réglementation d'urbanisme en établissant des vocations distinctes par secteurs  Élaborer et mettre en œuvre un programme de signalétique municipale	Assurer la qualité des interventions afin d'en faire une ville attrayante et consolider le centre-ville Veiller à la préservation et la mise en valeur de l'environnement Concevoir des panneaux de signalisation en harmonie avec la vocation du milieu et la nature
Protéger, intégrer et diffuser la nature dans le développement	Adopter un programme de foresterie afin de rendre la nature présente dans les secteurs urbains	Assurer un traitement particulier des entrées de la Ville Traiter les principaux corridors touristiques
Assurer la qualité des développements et des interventions le long des principales voies de circulation et dans le secteur central	Créer un comité et un programme de revitalisation du boulevard Albiny-Paquette  Élaborer un plan d'aménagement des abords du Parc régional linéaire entre la route 117 et le centre-ville   Élaborer un programme particulier d'urbanisme du centre-ville	Rendre le boulevard attrayant et améliorer la fluidité et la fonctionnalité de la circulation Créer une zone d'accueil touristique stratégique Lier le centre-ville au Parc régional linéaire Améliorer l'attrait du centre-ville et ses aménagements paysagers Assurer la sécurité dans le centre-ville et contrer la problématique causée par le vandalisme

ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS	VOIES D' ACTIONS	LIGNES DIRECTRICES
Protéger et mettre en valeur la ressource « environnement » dans un contexte de développement durable	Développer des initiatives municipales en matière de protection de l'environnement   Former un regroupement des associations des lacs   Adopter un plan directeur en environnement étroitement lié à la réglementation d'urbanisme 	Sensibiliser la population à l'environnement Diffuser les moyens potentiels pour la protection des lacs Encourager les initiatives de préservation des ressources environnementales
Octroyer des ressources financières et techniques suffisantes à la protection de l'environnement	Former adéquatement le personnel municipal en matière d'environnement Maintenir le volet « environnement » de la Commission d'aménagement 	Garder au fait le personnel des dernières tendances environnementales Prendre en compte le volet environnement dans le traitement des dossiers Éduquer et informer la population sur le recyclage

INFRASTRUCTURES

OBJECTIFS	VOIES D' ACTIONS	LIGNES DIRECTRICES
Améliorer les conditions d'accessibilité et de circulation vers et sur le territoire	Améliorer la fonctionnalité et l'entretien de la route 117   Améliorer l'intersection « route 117/Parc régional linéaire »  Améliorer la route 309 Améliorer l'accès au territoire par le système de transporteur interrégional	Assurer la représentation de la Ville dans les décisions concernant la route 117 Améliorer les conditions de circulation des utilisateurs du Parc régional linéaire Améliorer la cohabitation « circulation routière et véhicules récréatifs » S'assurer d'une desserte adéquate du territoire en matière de transport
Entretenir adéquatement les infrastructures municipales	Élaborer un plan directeur des infrastructures Construire une nouvelle usine d'eau potable conforme aux normes   Développer un programme de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable	Identifier les projets d'amélioration et de développement des infrastructures Donner priorité aux dossiers d'infrastructures admissibles aux programmes de subventions 